



ENTREPRENDRE, GRANDS PROJETS, PARCS D'ACTIVITÉS

## Le projet d'aménagement du parc d'activités conchylicoles de Loscolo en actualités

*Depuis le début des années 2000, la commune de Pénestin et Cap Atlantique depuis 2009, œuvrent de concert à la création d'un parc dédié à la conchyliculture, qui offrirait sur le site de Loscolo une possibilité de redéploiement des installations menacées, et conforterait la pérennité de cette filière.*

*Publié le 18 décembre 2020*

**Des étapes importantes ont été franchies en 2019 et 2020 avec l'obtention :**

- ▶ de l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet le 18 janvier 2019,
- ▶ de l'arrêté d'autorisation environnementale du projet du 23 juillet 2019,
- ▶ de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime le 22 janvier 2020.

Cette autorisation environnementale a fait l'objet de deux recours en annulation, suivie d'une saisine du tribunal administratif début janvier 2020 en vue d'une suspension des 1 (l'infobulle)<sup>ers</sup> travaux préparatoires. Cette dernière a été écartée par le tribunal administratif de Rennes, ce qui a permis la poursuite des travaux. Le tribunal devrait se prononcer courant 2021 sur le fond des recours en annulation de l'autorisation environnementale délivrée.

Le permis d'aménager du parc conchylicole a été délivré par la commune de Pénestin le 13 août 2020. Il fait lui aussi l'objet de recours en annulation.

La mise au point technique du projet a nécessité la mise en œuvre d'un important travail de dialogue et de concertation, tant avec les bureaux d'études spécialisés, les services de l'Etat, les techniciens de Loire Atlantique Développement et de Cap Atlantique, notamment sur le volet eau de mer, ainsi qu'avec les mytiliculteurs sur l'adéquation avec leurs besoins ou avec les riverains sur l'intégration du projet dans son environnement.

Cette mise au point du projet se poursuit au fur et à mesure de l'avancement des études de terrain, le tracé de la prise d'eau de mer et le système de distribution de l'eau de mer à la parcelle ont dû être revus. Cap Atlantique a également été informée tout dernièrement de l'obligation de faire réaliser des fouilles archéologiques sur ce site, en raison de traces d'exploitation préhistorique du site (production de pourpre à partir des coquillages).



### **La réaffirmation des professionnels locaux sur l'intérêt du projet :**

La vocation du parc est de permettre aux producteurs locaux qui souhaitent s'y installer de retrouver des conditions de travail pérennes en adéquation avec leurs besoins de développement, les exigences sanitaires ou encore le respect des normes environnementales. Bien entendu, aucune action publique ne sera engagée pour contraindre un professionnel à déménager pour s'installer sur le parc de Loscolo, cela n'a jamais été envisagé mais il est bon de le réaffirmer puisque cela a été rapporté ici ou là.

Le parc sera ouvert à tout professionnel intéressé mais il a avant tout été conçu pour satisfaire un besoin des professionnels locaux. Ceux-ci étant les plus à même d'apprécier leurs besoins propres et ceux de l'avenir de la profession, une consultation a été engagée en octobre dernier auprès de l'ensemble des entreprises mytilicoles de Pénestin afin de s'assurer à nouveau de leur adhésion à ce projet au regard de l'intérêt de la profession et d'évaluer les perspectives individuelles d'installation sur le parc.

Il convient en premier lieu de souligner la forte mobilisation de la profession puisque 79 % des entreprises ont répondu. L'importance de cette participation donne une vraie légitimité aux enseignements issus de cette consultation d'autant que, par prudence et comme précisé dans la consultation, l'absence de réponse a été décomptée comme une expression neutre à l'égard de l'avenir de la filière locale et négative quant au un besoin d'installation sur le parc.

Sur le fond, il faut mettre en évidence un retour majoritairement favorable des mytiliculteurs locaux sur l'intérêt du projet tant dans sa pertinence pour l'avenir de la filière (62 % des entreprises consultées) que pour une implantation potentielle (47 %). Ces chiffres confirment l'importance et l'adéquation globale du projet avec le besoin d'une majorité des professionnels.

Autre enseignement, les intentions d'installation déclarées couvrent potentiellement 67 % de la première tranche d'aménagement envisagé, soit 28 600 m<sup>2</sup> sur 42 400 m<sup>2</sup> proposés. Ces intentions, qui resteront à confirmer, autorisent toutefois un réel optimisme quant à la présence des professionnels locaux sur le parc. Les professionnels concernés vont maintenant être invités à échanger sur les questions techniques et financières qui restent encore à caler ou sur les besoins d'accompagnement.

Compte tenu de ce retour positif des professionnels, Nicolas Criaud, Président de Cap Atlantique, Christelle Chassé, Vice-Présidente aux économies primaires et à la transition écologique chargée de la biodiversité et des milieux naturels et Maire d'Herbignac, Didier Cadro, Vice-Président à l'économie et Maire de La Turballe, ainsi que Pascal Puisay, Maire de Pénestin et Vice-Président à la transition écologique chargé de l'énergie, du climat et de la mobilité, confirment la volonté de Cap Atlantique de poursuivre les études opérationnelles afin de consolider définitivement les hypothèses techniques du projet et son bilan financier prévisionnel qui seront soumis au conseil communautaire à l'été 2021 en concertation avec les autres partenaires financiers du projet (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche - Régions - Départements - Agence de l'eau Loire-Bretagne).

La réalisation de l'opération reste complexe dans un environnement sensible à maints égards, mais ce retour positif des professionnels permet d'envisager, sous réserve de réalisation rapide des fouilles archéologiques sur la base d'un cahier des charges à établir par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), un lancement des gros travaux d'aménagement fin 2021 et l'accueil des premiers professionnels au cours de l'année 2023.

[Plus d'informations sur le projet](#)



**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique**

3 Avenue des Noëles  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**